

République Française
Département de l'Aube
Arrondissement de TROYES
Commune de BUCEY EN OTHE

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 09 DECEMBRE 2016**

Date de la convocation : 05 décembre 2016

Date d'affichage : 05 décembre 2016

L'an deux mille seize, le neuf décembre à vingt heures trente, le conseil municipal de cette commune, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Pascal DESROUSSEAUX, maire.

Présents : Nicole BARD, Marie-Christine DESROUSSEAUX, Pascal DESROUSSEAUX, Jacky HANCKE, Laurence LAMALLE, Anne LAUGIER, Claude MARMIER, Aurélio VICQUERY

Absente : Martine CATERINO représentée par Laurence LAMALLE

Secrétaire : Madame Claude MARMIER

La séance est ouverte.

12/1 - Approbation du conseil du 18/11/2016

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
8	8+1	9	0	0	0

Approuvé à l'unanimité.

M. le Maire observe que la remarque faite par Mme Catérino faisant état de la non-indication d'une garantie décennale sur le devis de M. Frank Vicquéry concernant les travaux de l'église, n'est pas recevable du fait que sur le devis de l'entreprise Chatignoux, par comparaison, il n'est expressément mentionné que des restrictions de garantie. Donc par défaut les deux devis contiennent des garanties implicites. La loi fera foi en cas de problème.

12/2 - Végellia : Etat d'avancement du projet "Vanne-Amont"

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
8	8+1	9	0	0	0

Le contrat VEGELLIA, dont la mission de conseil auprès des agriculteurs doit être une incitation à une gestion plus écologique de leurs cultures, afin de protéger la qualité de l'eau des nappes phréatiques doit être renouvelé jusqu'au 31/12/2018.

Accepté à l'unanimité.

12/3 - Label "Villes et villages fleuris" - Adhésion 2017

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
8	8+1	9	0	0	0

Suite au courrier adressé à la mairie par le Conseil National des Villages Fleuris, qui pose la question de la participation de notre commune à ce concours (qui devient payante : 90 € pour un village de moins de 1 000 habitants), nous décidons de ne pas donner suite pour cette année, et continuerons de fleurir le village dans le seul but de le rendre agréable, et non pas pour obtenir un prix. Accepté à l'unanimité

12/4 - Convention Hygiène et Sécurité

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
8	8+1	9	0	0	0

L'adhésion de notre commune avait été souscrite, comme pour les autres villages membres, par l'intermédiaire de la Communauté de Communes. Celle-ci devenant caduque au 31 décembre 2016, chaque commune doit renouveler son adhésion individuellement auprès du Centre de Gestion pour un montant annuel de 550 €. Celui-ci, après une visite de contrôle, formulera ses conseils sous la forme d'un cahier des charges. Accepté à l'unanimité.

12/5 - Subvention aux pompiers

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
8	8+1	9	0	0	0

Suite au courrier émanant du corps des sapeurs-pompiers de Bucey faisant état de leurs frais de fonctionnement, la somme demandée à ce titre est semblable à celle de l'an dernier, soit 1 400 €, que nous verserons courant décembre 2016 sous forme de subvention. Approuvé à l'unanimité.

12/6 - Approbation des dons : Souvenir Français, ASPBO, Diocèse

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
8	8+1	7	0	2	0

A l'unanimité, le Conseil accepte les dons suivants : Le Souvenir Français = 250 €, l'ASPBO = 4 525 €, le Diocèse pour la sonorisation de l'église = 5 489,26 €.

Voeux pour le maintien de la maison centrale de Clairvaux

Les mairies de l'Aube et de la Marne ont reçu un courrier de demande de soutien pour protester contre la fermeture du centre pénitentiaire de Clairvaux. M. le Maire en fait la lecture, ainsi que celle d'un courrier émis par Madame la Préfète de l'Aube invitant à ne pas rompre les liens fondamentaux avec les services préfectoraux en manière de riposte, comme l'ont déjà fait certaines communes (sous peine de poursuites). Par solidarité, nous pouvons répondre favorablement à cette demande de soutien, nous pouvons également participer à la manifestation prévue dans les prochains jours sous forme d'une marche collective. Après en avoir délibéré, nous sommes d'accord pour apporter notre soutien par simple réponse au courrier reçu, par 7 voix pour et 2 abstentions.

12/7 – Devis Aube Espaces verts

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
8	8+1	9	0	0	0

Nous avons reçu le devis de l'entreprise Aube Espaces Verts pour la plantation d'arbustes décoratifs le long de la rue Neuve -aménagement des trottoirs. Celui-ci se monte à 2 280 € HT (dépense d'investissement), soit 1 900 € pour la fourniture des arbres, et 380 € pour la fourniture des bâches de sol. Accepté à l'unanimité.

Point sur la fusion de la Communauté de Communes du Pays d'Othe avec le Grand Troyes

Construction de la maison médicale d'Estissac : La commission d'appel d'offre s'est réunie et a délibéré. Après approbation par le conseil communautaire le 13 décembre. Les travaux pourront débuter début 2017, mise en service prévue début 2018.

L'étude du projet de Cosec (gymnase seul) à Estissac sera poursuivie par le Grand Troyes dans un programme de développement d'ensemble des infrastructures sportives de la nouvelle métropole.

La création d'un tennis couvert à Fontvannes sera étudiée par la commune elle-même, en partenariat possible avec d'autres communes.

La gestion des déchetteries et du ramassage des ordures passe sous la tutelle du Grand Troyes. Les habitants des communes de Neuville, Bercenay et Chenegy continueront à bénéficier des services des déchetteries de Bucey et Vauchassis. Une convention sera passée dans ce sens avec le Grand Troyes.

Les bureaux de la CDC resteront ouverts, avec deux employées sur place, à la même adresse.

12/8 - Cessions de biens de la Communauté de Communes des Portes du Pays d'Othe pour Bucey en Othe

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
8	8+1	9	0	0	0

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la Communauté de Communes des Portes du Pays d'Othe souhaite céder à la commune, à titre gratuit, les biens suivants :

- Panneaux d'informations, valeur comptable 645,29€,
- vitrines et panneaux indicateurs destinés aux randonneurs, valeur comptable 268,59€
- 1 carte IGN, valeur comptable, 44,16€
- Buts et pare-ballons du stade : pas de valeur comptable
- Plateforme en ciment supportant les bennes de tri sélectif.

Cessions de biens de la Communauté de Communes des Portes du Pays d'Othe à Estissac

Les barnums de la CDC, le camion plateau et le fourgon 9 places, seront cédés à la commune d'Estissac. Une convention de fonctionnement sera établie ultérieurement entre les neuf communes concernées.

Questions diverses

a/ La demande d'un particulier pour la construction d'un hangar dans le lotissement des Accrues n'est pas jugée recevable par M. le Maire, du fait de son caractère individuel (et non pas dans l'intérêt général de la commune), et du fait de l'impossibilité d'élever un bâtiment dans cette partie de Bucey qui n'est pas en zone constructible. Sans rejeter la demande de cette personne, M. le Maire l'invite à attendre l'établissement dans les prochaines années, d'un futur plan d'occupation des sols.

b/ Le bureau Véritech a été retenu pour la vérification des installations électriques des bâtiments accueillant du public. Sous forme d'un abonnement sur 5 ans (donc pas de facturation majorée de la première visite), l'entreprise viendra en janvier 2017 pour effectuer ses premiers contrôles et élaborer le cahier des charges de la remise aux normes, puis chaque année elle procédera aux vérifications nécessaires.

c/ Syndicat Haute-Vanne/Basse-Vanne. La fusion du syndicat de la Haute Vanne et Basse Vanne sera effective dans le premier semestre 2017. Au premier janvier 2018, ce syndicat gèrera non seulement la Vanne et ses affluents mais aussi les bassins versants. Les communes dont non concernées par le passage de la Vanne mais concernées par les bassins versants seront dans l'obligation de cotiser.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 23h00.

Fait à BUCEY EN OTHE, les jours, mois et an susdits

Le maire,